

COUR DU BANC DU ROI

Centre de _____

ENTRE :

demandeur

– et –

défendeur

REQUÊTE EN AUTORISATION D'APPEL ET AVIS D'APPEL

REQUÊTE :

SACHEZ que _____ demande l'autorisation à un juge de
(nom de l'appelant)

la Cour du Banc du Roi d'interjeter appel et que, si la requête en autorisation d'appel est accueillie, cette personne interjettera appel de la décision rendue à l'égard de la présente demande par l'auxiliaire de la justice à (au) _____, Manitoba,
(adresse du tribunal)

le _____.
(date de dépôt du certificat de décision — jour/mois/année)

Une copie de la transcription de l'audience qui s'est tenue devant l'auxiliaire de la justice, ou une preuve qu'elle a été demandée, a été déposée.

MOTIFS DE L'APPEL : *(expliquer brièvement l'erreur de droit ou de compétence qui constitue le motif de l'appel)*

(signature de l'appelant)

(ou)

(signature de la personne autorisée à agir en son nom)

Adresse de l'intimé :

Adresse postale, numéro de téléphone et
adresse électronique de l'appelant ou de la
personne autorisée à agir en son nom :

CONVOCATION : (à remplir par le registraire adjoint)

La requête en autorisation d'appel sera entendue le _____, à _____ heure(s),
(jour/mois/année)

à (au) _____, au Manitoba.
(adresse du tribunal)

Date de dépôt : _____

Registraire adjoint

AVIS

Dès le dépôt d'une requête en autorisation d'appel accompagnée d'un avis d'appel (formule 76K), toutes les mesures visant l'exécution de la décision rendue par l'auxiliaire de la justice sont suspendues. La suspension demeure en vigueur jusqu'à ce que la requête en autorisation d'appel soit rejetée ou, si la requête est accueillie, jusqu'à ce que le tribunal rende une nouvelle ordonnance.